

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1837

**Artikel:** Conseil fédéral : priorité à une meilleure répartition des tâches : proposition d'un nouveau découpage des départements  
**Autor:** Erard, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013947>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

deux partis qui constituent le centre-droit semble avoir élargi le choix. Les nominés (et même les prénominés) ont été nombreux. Les partis concernés ont vu s'avancer les hommes et femmes qu'ils avaient formés. La machine a normalement fonctionné.

L'élection complémentaire ne répond pas à l'attente, parce qu'elle n'est pas en mesure de le faire. Ce n'est pas le bon niveau. On ne fait que «rebrasser» les cartes. Il faut une nouvelle donne. Elle est institutionnelle.

### Quelques chapitres

La réforme comprendra des domaines prioritaires. Nous regroupons, sans les développer, quelques propositions déjà faites dans *DP*. Elles seront des passages obligés.

Ainsi la réforme du Conseil fédéral porté à neuf membres, avec une présidence qui ne soit pas de tournus (cf. *DP 1835*). Nous ne reprendrons pas

l'argumentation. A souligner toutefois, comme le relève Lucien Erard dans son article ci-dessous, que souvent deux départements se partagent, se disputent la même compétence, chacun défendant âprement son territoire.

Deuxième réforme : l'élection des parlementaires fédéraux. Rappelons que l'équilibre entre les deux Chambres, principe de base, est de plus en plus faussé. Non seulement les petits cantons pèsent d'un poids grandissant avec deux conseillers aux Etats garantis, même si leur démographie est relativement toujours plus faible, mais surtout l'élection du Conseil national voit un quorum de fait appliqué dans presque la moitié des cantons à un niveau si élevé que les partis à faible électorat ne peuvent être représentés.

Plusieurs votes aux Chambres ont montré que la majorité pour ou contre une proposition tenait à quelques voix près. Or, avec un système qui appliquerait une vraie

proportionnelle pour l'élection du Conseil national, ces «quelques voix» auraient été vraisemblablement d'une autre couleur (cf. *DP 1830*).

Enfin, troisième réforme, le programme de législature (cf. *DP 1783*). Il est devenu, après révision complète, une machine lourde qui passe en revue toute l'activité de l'Etat. Manque un texte politique qui oriente, succinctement, sur les choix du gouvernement. Ce texte, élaboré par le Conseil fédéral issu du renouvellement de Chambres, devrait faire l'objet d'un vote de confiance qui engage politiquement les partis gouvernementaux.

### Lancer la réforme

L'élection complémentaire qui intervient quand les Suisses s'interrogent sur leur destin national révèle, en creux, l'absence d'un débat plus fondamental sur les institutions. Il faut qu'il soit revendiqué, préparé, amplifié.

## Conseil fédéral : Priorité à une meilleure répartition des tâches

### *Proposition d'un nouveau découpage des départements*

*Invité : Lucien Erard (11 septembre 2009)*

Curieuse cette Suisse qui n'a que sept ministres et persiste à confier à deux d'entre eux l'économie et les finances, alors que des pays, même parmi les plus grands, se contentent d'un seul magistrat pour gérer ces deux dossiers. Résultat, dans les enceintes internationales où se créent des liens étroits entre les participants, notre pays délègue une fois l'un, une fois

l'autre, ou même tous les deux, comme souvent lors des réunions des Institutions de Bretton Woods par exemple. Une manière de faire totalement inefficace : nos partenaires n'ont jamais le même interlocuteur. Sur le plan interne, c'est M. Merz qui dispose des instruments de politique conjoncturelle – budget, Banque nationale, voir

surveillance des institutions financières –, mais c'est Mme Leuthard qui assume la responsabilité de cette politique.

Même problème pour nos relations extérieures qui dépendent de deux conseillers fédéraux, selon qu'il s'agisse de politique ou d'économie. A l'heure où tant de problèmes de

politique intérieure, où tout un pan de notre législation, dépendent de l'extérieur, il est essentiel de se doter d'un appareil unique qui assure la cohérence de nos positions et une présence visible et suivie dans les enceintes internationales.

La formation et la recherche ont elles aussi le privilège d'avoir deux ministres de tutelle, donc partenaires à temps partiel de leurs homologues étrangers. Ce partage est devenu à tel point irrationnel que le parlement s'en est saisi, sans succès jusqu'ici. Alors que la formation devient un facteur essentiel pour l'avenir de notre pays, les conflits sont permanents entre les cantons, leur conférences des directeurs de l'instruction publique et les deux départements, en particulier sur la formation post obligatoire – maturités, apprentissages en entreprises – et universitaire – écoles polytechniques, universités, hautes écoles spécialisées. Autre conséquence : comme ils ne sont que sept, nous n'avons pas un véritable responsable des affaires sociales – et donc pas de politique sociale cohérente. Santé et assurance maladie : le département de l'intérieur. Mais les assurances complémentaires au département des finances,

l'assurance chômage au département de l'économie publique; l'AVS AI et le deuxième pilier au département de l'intérieur, mais les rentes complémentaires et l'aide sociale aux cantons.

Au milieu des années nonante, le Conseil fédéral a été saisi d'un plan de réforme prévoyant de supprimer cet enchevêtrement de compétences en regroupant sous un même toit les services dont les responsabilités se recoupaient. Il en a accepté une partie : notamment de rapprocher la politique de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la politique des transports et de l'énergie; de regrouper la surveillance des banques de celle des assurances, de réunir dans un seul département la politique des étrangers et des réfugiés. Il lui reste à créer un département de l'économie de demain : celui de la science, de la recherche et de la formation, car c'est là l'essentiel de ce que l'Etat peut faire d'utile pour une économie libérale. On pourrait y joindre l'énergie et les télécommunications, des domaines où les développements technologiques sont importants. L'agriculture pourrait rejoindre au département de

l'environnement, de l'énergie, des transports et des télécommunications (DETEC) les forêts, l'environnement et l'aménagement du territoire. La politique conjoncturelle reviendrait là où elle doit être, au département de l'économie et des finances. Un secrétariat d'Etat au commerce extérieur, malmené par M. Couchepin, aujourd'hui partie du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), trouverait place au département des affaires étrangères, où l'on regrouperait également les services de coopération au développement des deux départements. Le Département de l'intérieur deviendrait celui des affaires sociales. Les défis qui nous attendent en matière de santé publique et de retraites, sans parler des problèmes de pauvreté, méritent bien un ministre à plein temps.

Certains s'étonnent qu'un pays puisse se contenter de sept ministres et de quelques trop rares secrétaires d'Etat. Or il faut bien constater que c'est le refus des conseillers fédéraux d'abandonner la moindre parcelle de responsabilité qui fait échec aux réformes pourtant indispensables. Les événements récents et les changements de personnes qui s'annoncent parviendront-ils à entamer cette inertie ?

## 1848 : le chaos initial

*L'élection du tout premier Conseil fédéral n'avait rien à envier à celle du successeur de Pascal Couchepin*

Jean-Daniel Delley (12 septembre 2009)

Si un large consensus régnait quant aux personnalités aptes à former le premier

gouvernement de la Suisse moderne, l'élection des sept magistrats en 1848 fut

pourtant mouvementée. Des péripéties que rappelle Rolf Hollenstein, auteur d'une